PRIX
PROPOSÉS
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR LES ANNÉES 1784 & 1785.

L'ACADÉMIE a jugé que la *Matière Inſtrumentale* étoit une ſource féconde de ſujets intéreſſans à traiter. Les Inſtrumens ſont des moyens dont la perfection contribue à la ſûreté des opérations de Chirurgie ; mais leur utilité dépend eſſentiellement de l'intelligence & de l'habileté de celui qui s'en ſert avec préciſion. L'Arſenal de Chirurgie a peut être plus beſoin de réforme que d'augmentation : il ne ſuffiroit pas de ſupprimer des défauts, d'ajouter des perfections aux Inſtrumens connus, ou d'en inventer de nouveaux ; il faut indiquer la néceſſité ou l'avantage des réformes & corrections, & ſur-tout décrire ſoigneuſement la meilleure méthode d'en faire uſage. Par ce moyen, l'on parviendra à éviter la maladreſſe, & à donner, à l'aide de la ſcience, un Code & des Règles à la dextérité.

Il n'y a aucun Inſtrument qui ne puiſſe fournir la matière d'une diſſertation inſtructive, & utile aux progrès de l'Art. Elle peut être érudite, par des recherches ſur l'origine de l'Inſtrument & les divers changemens qu'on y a faits en différens temps : ſavante, en appréciant les avantages & les inconvéniens des formes

ARC 6 d 2 n° 24

ſucceſſives que l'Inſtrument a reçues : ingénieuſe, par l'invention de nouveaux Inſtrumens, & par la proſcription de ceux dont on prouveroit l'inutilité ou l'imperfection.

C'EST dans ces vues que l'ACADÉMIE propoſe pour le Prix de l'année 1784, le ſujet ſuivant :

DÉTERMINER les différentes conſtructions des Stylets ou Sondes ſolides, & des Sondes cannelees ; quels ſont les cas où elles doivent être admiſes, ſuivant leur forme particulière ; & quelle eſt la méthode d'en faire uſage.

ET pour le Prix de l'année 1785, la queſtion qui ſuit :

EN quel cas les Ciſeaux à inciſion, dont la pratique vulgaire a tant abuſé, peuvent être conſervés dans l'exercice de l'Art ; quelles en ſont les formes variées, relatives à différens procédés opératoires ; quelles ſont les raiſons de préférer ces Inſtrumens à d'autres qui peuvent également diviſer la continuité des parties ; & quelles ſont les diverſes méthodes de s'en ſervir ?

LE Prix conſiſtera chaque année en une Médaille d'or de la valeur de cinq cent livres, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

CEUX qui enverront des Mémoires, ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient liſibles.

LES Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure ; & ce papier ne ſera point ouvert ſi la Pièce n'a pas mérité le Prix.

ILS adreſſeront leur Ouvrage, franc de port, à M. LOUIS, Secrétaire perpétuel de L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Etrangers ſont avertis qu'il ne ſuffit pas d'acquitter le port de leurs paquets juſqu'aux Frontières de la France, mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la Frontière juſqu'à Paris, ſans quoi leurs Mémoires ne ſeront pas admis au Concours.

Toutes perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part ; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Décembre 1783 & 1784, incluſivement ; & l'Académie, à ſon Aſſemblée publique, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques ſuivante, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cent livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matière de Chirurgie que ce ſoit*, au choix de l'Auteur ; *Elle adjugera ce Prix d'Émulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année precédente.*

Le même jour, Elle diſtribuera cinq Médailles d'or, de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'Année un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes.

Académie nationale de médecine